Image not found or type unknown

# Succession-partage entre soeurs

Par **dauphin3**, le **13/04/2015** à **09:51**

Bonjour,
Mon amie A.(veuve) et sa sœur B. ont, chacune, hérité d'une maison de leurs parents.
Sa sœur lui réclame des objets et des meubles qui sont dans sa maison A.
En a-t-elle le droit ? Est ce que le contenu de chaque maison fait partie de la maison ?
Merci beaucoup de me répondre. Elle a beaucoup de soucis avec ses enfants et personne sur qui compter ..

Par **domat**, le **13/04/2015** à **10:03**

bjr,
il faudrait connaître les dispositions exactes prises par les parents.
quand vous héritez d'un bien immobilier, vous n'héritez pas des meubles qui sont dans la maison qui sont des biens mobiliers.
mais dans votre cas, votre amie peut réclamer également ce qui existe comme meubles dans la maison héritée par sa soeur.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés